

Maintien et actualisation des compétences (MAC) - Agent cynophile

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACRU FORMATION
CYNOTECHNIQUE

Marie ELLIE
06.37.06.42.88
acru@hotmail.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3
européen)

Conditions d'accès :

Être titulaire d'une carte professionnelle « agent cynophile » en cours de validité. Avoir effectué la formation MAC APS moins de 24 mois avant l'entrée en stage. Être titulaire du SST en cours de validité.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Renouvellement de la carte professionnelle autorisant l'exercice de l'activité d'agent cynophile de sécurité mentionnée à l'article L 611-1 du Code de la Sécurité Intérieure, en application de l'article 5 de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité, conformément aux articles R 612-17 et R 625-8 du Code de la Sécurité Intérieure. La carte professionnelle est valable 5 ans sur tout le territoire national et doit être renouvelée 3 mois avant la date de fin de validité de l'autorisation. Le stage MAC doit être effectué dans les 24 mois précédant l'échéance de votre carte professionnelle

Contenu et modalités d'organisation

Module juridique : 7 heures Maîtriser la réglementation juridique de l'activité de surveillance et de sécurité et exercer son métier dans le respect de celle-ci. Connaître les dispositions du CSI. Connaître les conditions et les limites de la légitime défense avec un chien. Exercer l'activité de prévention et de sécurité, dans le cadre général du droit. Module Connaissance générale du chien : 4 heures Hygiène, habitat, entretien du chien. Principales maladies, vaccination. Module Obéissance et sociabilité : 7 heures Marche au pied en laisse, sans laisse, muselé ou démuselé. Absence du maître en tous lieux et avec diversion. Franchissement d'obstacles bas. Rappel au pied. Module Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense : 7 heures Mordant. Défense du maître. Cessation. Déconditionnement. Frappe muselée Module Détection : 7 heures Organiser et dérouler une ronde. Repérer la géographie des lieux surveillés, les endroits à risques et les anomalies. Détecter par l'observation de son chien la présence d'une personne étrangère. Interpeller et maîtriser un individu, à l'aide de son chien, dans le cadre des consignes et de la réglementation.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

L'attestation de suivi du MAC Agent Cynophile devra être adressée au CNAPS avec l'attestation de suivi MAC Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage afin d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle pour les agents cynophiles.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00373938	du 21/08/2023 au 15/09/2023	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	FPC
00374684	du 04/09/2023 au 22/09/2023	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	FPC
00362058	du 11/09/2023 au 15/09/2023	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	FPC
00504961	du 16/09/2024 au 20/09/2024	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	FPC

00509406du 14/10/2024 au
18/10/2024

Léognan (33)

**ACRU FORMATION
CYNOTECHNIQUE**Non
éligible**00559015**du 24/02/2025 au
28/02/2025

Léognan (33)

**ACRU FORMATION
CYNOTECHNIQUE**Non
éligible**00559017**du 12/05/2025 au
16/05/2025

Léognan (33)

**ACRU FORMATION
CYNOTECHNIQUE**Non
éligible**00559020**du 22/09/2025 au
26/09/2025

Léognan (33)

**ACRU FORMATION
CYNOTECHNIQUE**Non
éligible